

# Assurance AssurVéto



## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: Seyna, SA au capital de 1.115.800,42€ dont le siège social est situé 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°843 974 635, entreprise régie par le code des assurances.

Produit: AssurVéto

Le présent document d'information est un résumé des principales garanties et exclusions du contrat d'assurance n°SA3RVH "AssurVéto" dont la notice d'information complète est disponible sur le site Internet d'Assurmix et vous sera envoyé par email après la confirmation de votre adhésion. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques

### De quel type d'assurance s'agit-il?

L'assurance "AssurVéto" est une assurance collective à adhésion facultative qui a pour objet de prendre en charge le remboursement de certains frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'accident ou de maladie de l'animal assuré (chien ou chat).



#### Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ Frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'Accident et/ou de Maladie (en fonction de la formule choisie) des chiens et chats.

Si la formule Prévention a été prise :

- ✓ prise en charge de certains soins de prévention (vaccin, vermifuge, stérilisation/castration, détartrage, ostéopathie, bilan annuel, homéopathie, médicaments antiparasitaires, compléments alimentaires, phytothérapie) ;

Pour les chiens uniquement, si la Formule Responsabilité Civile a été prise :

- ✓ indemnisation des dommages corporels ou matériels causés par le chien assuré à des tiers et engageant la responsabilité de l'assuré.

**Limites de garantie** : Délai de carence, franchise et plafond annuels selon la formule choisie (cf. Notice d'information).



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ les chats et chiens de moins de 3 mois
- ✗ les chats et chiens de plus de 6 ans (pour la formule Royal) et de plus de 7 ans (pour les autres formules) lors de la souscription
- ✗ tous les animaux autres que chats et chiens
- ✗ les animaux faisant partie d'élevages professionnels



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Maladies ou accidents survenus ou constatés avant la souscription de votre contrat
- ! Frais exposés pour toute anomalie, infirmité, malformation et maladie d'origine congénitale ou héréditaire
- ! Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée
- ! Frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale
- ! Frais médicamenteux consécutifs à un trouble du comportement
- ! Cataracte des chiens âgés de plus de 8 ans



## Où suis-je couvert(e)?

✓ en France métropolitaine



## Quelles sont mes obligations?

- **Lors de l'adhésion :**
  - posséder un chien ou un chat ;
  - payer la cotisation d'assurance.
- **En cours d'adhésion :**
  - payer l'adhésion à chaque échéance mensuelle ;
  - informer le courtier gestionnaire en cas de changement de situation.
- **En cas de sinistre :**
  - déclarer tout sinistre dans les délais et selon les modalités prévues à l'article 7 de la notice d'information ;
  - fournir les pièces justificatives demandées.



## Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation d'assurance est payable mensuellement et est prélevée à chaque période spécifiée dans votre certificat d'adhésion.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La Garantie prend effet, selon la formule choisie, après un délai de carence qui commence à courir à compter de la date indiquée dans votre Certificat d'adhésion.

Elle prend fin dans les cas de résiliation prévus ci-dessous.



## Comment puis-je résilier le contrat?

L'adhésion peut être résiliée auprès du Courtier gestionnaire par les moyens suivants :

- par email : [sinistres.veto@assurmix.fr](mailto:sinistres.veto@assurmix.fr)
- sur la plateforme web : [assurmix.fr/assurance-animaux/declarer-accident-chien-chat-assurance](https://assurmix.fr/assurance-animaux/declarer-accident-chien-chat-assurance)